

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant affectation des responsables d'unité de contrôle et des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité territoriale du Loiret.

Vu l'avis émis par le comité de direction régional.

DÉCIDE

Article 1 : L'article 1 de la décision du 1^{er} juillet 2015 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité territoriale du Loiret est modifié ainsi :

A compter du **1^{er} décembre 2015**, les tableaux concernant les UC Nord, UC Centre et UC Sud sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

UC Nord

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Sabrina MACHAIRE Contrôleur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Sabrina MACHAIRE
2	Nicolas MAITREJEAN Inspecteur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Nicolas MAITREJEAN
3	Luc INGRAND Inspecteur du travail	Luc INGRAND	Luc INGRAND
4	Béangère WRZESINSKI Inspectrice du travail	Béangère WRZESINSKI	Béangère WRZESINSKI
5	Marie-Pierre LAGACHE Contrôleur du travail	Béangère WRZESINSKI	Béangère WRZESINSKI
6	Mathieu DUPOUY Contrôleur du travail	Luc INGRAND	Luc INGRAND
7	Ludovic RESSEGUIER Contrôleur du travail	Nicolas MAITREJEAN	Ludovic RESSEGUIER
8			

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
8	Christel MARTIN Contrôleur du travail	Luc INGRAND du 1 ^{er} décembre 2015 au 15 mars 2016 Bérangère WRZESINSKI à compter du 16 mars 2016 (Régime Général) Carole BOUCLET Responsable d'Unité de Contrôle (Transports)	Luc INGRAND du 1 ^{er} décembre 2015 au 15 mars 2016 Bérangère WRZESINSKI à compter du 16 mars 2016 (Régime Général) Carole BOUCLET Responsable d'Unité de Contrôle (Transports)

UC Centre

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
9	Sylvie GIRAULT Contrôleur du travail	Céline ROCCETTI	Céline ROCCETTI
10	Christel BEAUFRETON Inspectrice du travail	Christel BEAUFRETON	Christel BEAUFRETON
11	Aurore LAPORTE Inspectrice du travail	Aurore LAPORTE	Aurore LAPORTE
12			
13	Céline ROCCETTI Inspectrice du travail	Céline ROCCETTI	Céline ROCCETTI
14			
15	Benoît LUQUET Inspecteur du travail	Benoît LUQUET	Benoît LUQUET
16	Hélène HERNANDEZ Inspectrice du travail	Hélène HERNANDEZ	Hélène HERNANDEZ

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
12	Franck THEBAUT Contrôleur du travail	Hélène HERNANDEZ (Ville d'Amilly) Christel BEAUFRETON (Autres communes)	Hélène HERNANDEZ (Ville d'Amilly) Christel BEAUFRETON (Autres communes)
14	Marie-Pierre LAGACHE Contrôleur du travail (Régime Général) Elisabeth NEMETH Contrôleur du travail (Agriculture)	Ingrid BURGUNDER Responsable d'Unité de Contrôle (Fleury les Aubrais à l'est de la D97 exclue) Benoît LUQUET (Agriculture, Chanteau, Fleury les Aubrais à l'ouest de la D97 incluse)	Ingrid BURGUNDER Responsable d'Unité de Contrôle (Fleury les Aubrais à l'est de la D97 exclue) Benoît LUQUET (Agriculture, Chanteau, Fleury les Aubrais à l'ouest de la D97 incluse)

UC Sud

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
17	Raja FAIZ-EL JOUHARI Inspectrice du travail	Raja FAIZ-EL JOUHARI	Raja FAIZ-EL JOUHARI
18	Bernadette GENESTOUX Inspectrice du travail	Bernadette GENESTOUX	Bernadette GENESTOUX
19	Franck THEBAUT Contrôleur du travail	Bernadette GENESTOUX (ville de GIEN) Michel PAQUET (autres communes)	Bernadette GENESTOUX (ville de GIEN) Michel PAQUET (autres communes)
20			
21	Sylvie FRESNE Inspectrice du travail	Sylvie FRESNE	Sylvie FRESNE
22	Elisabeth NEMETH Contrôleur du travail	Bernadette GENESTOUX (Régime Général) Michel PAQUET (Agriculture)	Elisabeth NEMETH
23	Michel PAQUET Inspecteur du travail	Michel PAQUET	Michel PAQUET
24	Christel MARTIN Contrôleur du travail	Raja FAIZ-EL JOUHARI (Régime Général) Hélène HERNANDEZ (Transports)	Raja FAIZ-EL JOUHARI (Régime Général) Hélène HERNANDEZ (Transports)

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
20	Christel MARTIN * Contrôleur du travail Franck THEBAUT ** Contrôleur du travail	Sylvie FRESNE	Sylvie FRESNE

*communes de : Autry le Chatel, Batilly en Puisaye, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Breteau, Briare, Cernoy en Berry, Champoulet, Châtillon sur Loire, Dammarie en Puisaye, Faverelles, Ousson sur Loire, Ouzouer sur Trezée, Pierrefitte es Bois, Saint Firmin sur Loire et Thou.

**communes de : Adon, Aillant sur Milleron, Châtillon Coligny, Cortrat, Dammarie sur Loing, Escrignelles, Feins en Gâtinais, La Bussière, La Chapelle sur Aveyron, Le Charme, Montbouy, Montcresson, Nogent sur Vernisson, Pressigny les Pins, Saint Maurice sur Aveyron, Sainte Geneviève des Bois et secteur Orléans.

Article 2 : Aucune autre modification n'est apportée pour le département du Loiret

Article 3 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et les responsables d'unité territoriale de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 25 novembre 2015

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire

Signé : Patrice GRELICHE